

Vendredi 19 septembre 2008

JOURNEE D'ETUDES

L'exécution des décisions de justice administrative

Mardi 23 septembre 2008

Une journée d'études sur « **L'exécution des décisions de justice** » se tiendra le **mardi 23 septembre 2008**, à l'amphi 120 de l'UFR de Droit, Economie, Gestion.

Cette journée d'études propose, aux universitaires comme aux praticiens, de réfléchir sur un aspect fondamental de l'effectivité du droit, **tenant à l'obligation d'exécuter la chose jugée et aux outils juridiques qui permettent de surmonter les difficultés qu'elle peut rencontrer.**

A partir des années 80, une évolution législative et jurisprudentielle significative, destinée à renforcer l'exigence et le respect de l'exécution des décisions de justice (administrative), a pu être observée. Cette orientation a été marquée par la réforme des pouvoirs d'injonction et d'astreinte introduite par la loi du 8 février 1995. Il faut cependant souligner que l'établissement d'un système destiné, à la fois à prévenir l'inexécution des décisions juridictionnelles et à inciter à leur exécution, se déploie sur **tout un panel de voies de droit et de sanctions** qui conforte l'arsenal législatif de 1995.

La journée d'études sera l'occasion d'établir **un nouveau bilan de ces dispositifs et de leur application**, en confrontant la perception d'universitaires spécialistes et la mise en œuvre effectuée par les acteurs au quotidien du système que sont les magistrats administratifs, et cela dans le souci, critique et partagé, de rendre compte de la réalité et des perspectives d'avenir.

Le programme de la journée est construit en **deux temps** : la première demi-journée sera consacrée aux **pouvoirs d'exécution des décisions de justice**, la seconde demi-journée consistera à discuter de **la mise en œuvre des pouvoirs d'exécution des décisions de justice** à travers la présentation d'affaires significatives soumises au tribunal administratif de Pau et l'avis d'autres praticiens confrontés aux difficultés de l'exécution de la chose jugée.

Colloque co-organisé par M. Jean-Yves Madec, Président du tribunal administratif de Pau et par MM. les professeurs Jean Gourdou, Directeur du CECL (UPPA) et Olivier LECUCQ (UPPA), Responsable du Programme Pluri Formations (recherches pluridisciplinaires portant sur les droits fondamentaux).

Contact presse : M. Jean Gourdou, professeur en droit public, directeur du CECL, vice-président du conseil d'administration de l'UPPA, 05 59 40 80 36, jean.gourdou@univ-pau.fr